

Experts-comptables

**Morgane SOUS
Cédric GADÉ**

Fédération SOLIHA

Numéro SIRET : **784 579 724 00047**

10 Rue du Plâtre
75004 PARIS

**Comptes Annuels
2025**



01 30 43 41 25
contact@cabinet-cee.fr
www.cabinet-cee.fr



24 avenue du Centre
78180 Montigny-le-Bretonneux

SIREN : 350039277 · APE : 6920Z
Capital : 450 000€ · n°TVA : FR14350039277

Sommaire

Bilan association	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
Compte de résultat association	4
Bilan association détaillé	6
<i>ACTIF</i>	6
<i>PASSIF</i>	8
Compte de résultat association détaillé	10
Annexes	14

Fédération SOLIHA

Bilan et compte de résultat

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	1 044	1 044			
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	300 919	285 127	15 792	33 072	- 17 280
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	174 214	121 159	53 055	77 649	- 24 594
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	286 350		286 350	286 350	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	53 471		53 471	51 927	1 544
TOTAL (I)	816 821	407 330	409 491	449 821	- 40 330
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	722 913	292 994	429 920	693 650	- 263 730
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	1 178 349		1 178 349	1 169 407	8 942
Charges constatées d'avance	141 049		141 049	124 305	16 744
Valeurs mobilières de placement	1 067 741		1 067 741	1 066 734	1 007
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 686 902		1 686 902	2 140 527	- 453 625
TOTAL (II)	4 796 954	292 994	4 503 960	5 194 622	- 690 662
TOTAL ACTIF (I+II)	5 613 775	700 324	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	562 884	562 884	
. Réserves pour projet de l'entité	1 531 422	1 658 610	- 127 188
. Autres			
Report à nouveau	1 675 039	1 675 039	
Excédent ou déficit de l'exercice	-91 451	-127 188	35 737
Situation nette (sous total)	3 677 895	3 769 346	- 91 451
Provisions réglementées	15 792	33 072	- 17 280
TOTAL (I)	3 693 687	3 802 418	- 108 731
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds dédiés	43 201		43 201
TOTAL (II)	43 201		43 201
PROVISIONS			
Provisions pour risques	15 073	4 725	10 348
Provisions pour charges	117 517	115 995	1 522
TOTAL (III)	132 590	120 720	11 870
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 253	315 470	- 131 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 238	562 901	- 306 663
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	259 495	361 730	- 102 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	279 579	299 955	- 20 376
Produits constatés d'avance	64 408	181 249	- 116 841
TOTAL (IV)	1 043 973	1 721 305	- 677 332
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 627 115	1 614 546	12 569	0,78
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. Ventes de prestations de services	353 482	499 208	- 145 726	-29,19
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 694 197	1 625 745	68 452	4,21
. Contributions financières	20 000		20 000	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	4 099	213 877	- 209 778	-98,08
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		20 000	- 20 000	-100
Autres produits	56 510	7	56 503	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 755 403	3 973 383	- 217 980	-5,49
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	1 276 317	1 866 592	- 590 275	-31,62
Aides financières	20 000	94 345	- 74 345	-78,80
Impôts, taxes et versements assimilés	150 474	144 474	6 000	4,15
Salaires et traitements	1 389 235	1 293 823	95 412	7,37
Cotisations sociales	640 344	602 327	38 017	6,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	282 336	63 484	218 852	344,74
Dotations aux provisions	11 870	8 389	3 481	41,49
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	43 201		43 201	N/S
Autres charges	75 843	109 026	- 33 183	-30,44
Total des charges d'exploitation (II)	3 889 621	4 182 460	- 292 839	-7,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-134 218	-209 078	74 860	35,80
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
Total des produits financiers (III)	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et charges assimilées	3 762	4 714	- 952	-20,20
Total des charges financières (IV)	3 762	4 714	- 952	-20,20
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	30 390	31 818	- 1 428	-4,49
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-103 828	-177 260	73 432	41,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
Total des produits exceptionnels (V)	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 139	- 20 139	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		20 139	- 20 139	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 280	55 194	- 37 914	-68,69
Impôts sur les sociétés (VII)	4 903	5 122	- 219	-4,28
Total des produits (I + III + IV)	3 806 835	4 085 248	- 278 413	-6,82
Total des charges (II + IV + VI + VII)	3 898 286	4 212 435	- 314 149	-7,46
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 451	-127 188	35 737	28,10

Fédération SOLIHA

Bilan et compte de résultat détaillés

Bilan association détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	1 044	1 044			
Dépôt marque	1 044		1 044	1 837	- 793
Amort. dépôt marque		1 044	-1 044	-1 837	793
Concessions, brevets, licences et valeurs simi	300 919	285 127	15 792	33 072	- 17 280
Droits & val. similaires	300 919		300 919	304 124	- 3 205
Amort. autres droits		285 127	-285 127	-271 052	- 14 075
Immobilisations corporelles					
Installations tech., matériel et outillage ind	174 214	121 159	53 055	77 649	- 24 594
Agencement, aménag. et instal.	58 235		58 235	58 235	
Matériels informatiques	76 210		76 210	106 674	- 30 464
Mobiliers	39 769		39 769	43 916	- 4 147
Amort. agenc., aménag. et inst		36 148	-36 148	-28 115	- 8 033
Amort. matériels de bureau		57 909	-57 909	-78 114	20 205
Amort. mobiliers		27 102	-27 102	-24 948	- 2 154
Immobilisations financières					
Participations	286 350		286 350	286 350	
Sogama	762		762	762	
Bli rhones alpes	30 000		30 000	30 000	
Soliha cantal	10 000		10 000	10 000	
Ides	457		457	457	
Habitat crédit (bfcc)	30		30	30	
Ma boussole aidants	100		100	100	
Foncière outre mer	20 000		20 000	20 000	
Ais nouvelle aquitaine	5 000		5 000	5 000	
Bli nouvelle aquitaine	60 000		60 000	30 000	30 000
Bli méditerranée	30 000		30 000	30 000	
Solifap	30 000		30 000	30 000	
Soliha 41 - cvl	50 000		50 000	50 000	
Soliha pays de la loire	50 000		50 000	50 000	
Soliha bli nouvelle aquitaine				30 000	- 30 000
Autres immobilisations financières	53 471		53 471	51 927	1 544
Dépôts & cautionnement	53 471		53 471	51 927	1 544
TOTAL (I)	816 821	407 330	409 491	449 821	- 40 330
ACTIF CIRCULANT					
Créances clients, usagers et comptes ratt	722 913	292 994	429 920	693 650	- 263 730
Adhérents - cotisations	604 008		604 008	652 047	- 48 039
Adhérents - formations	105 744		105 744	64 216	41 528
Adhérents - autres	13 161		13 161	29 534	- 16 373
Adhérents - fact. à établir				8 945	- 8 945
Prov.deprc. adhérents - cotis.		292 203	-292 203	-60 301	- 231 902
Prov.deprc. adhérents - aut.		791	-791	-791	
Autres créances	1 178 349		1 178 349	1 169 407	8 942
Fournisseurs collectifs	8 707		8 707	1 496	7 211
Fourn. - acomptes versés	18 361		18 361	8 713	9 648
Personnel - rem. dues	18		18		18
Ijss	77		77	144	- 67
Etat - impôts sur les bénéfices	221		221	5 829	- 5 608
Etat - crédit de tva				5 001	- 5 001
Etat - taxe sur les salaires	7 040		7 040	783	6 257
Firah				80 480	- 80 480
Deb./cred. divers	57 774		57 774	43 734	14 040
La ligue national/le taudis	16 991		16 991	9 011	7 980

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Bail renov</i>	8 496		8 496	42 946	- 34 450
<i>Ass. mandataires sociaux</i>	35 612		35 612	38 304	- 2 692
<i>Av. trésor - soliha somme</i>	70 000		70 000	70 000	
<i>Divers - produits à recevoir</i>	5 468		5 468	26 102	- 20 634
<i>Anah</i>	350 000		350 000	350 000	
<i>Cgls</i>	405 900		405 900	403 623	2 277
<i>C.n.a.f</i>	27 000		27 000	27 000	
<i>Sonergia europe</i>	31 241		31 241	31 241	
<i>Sonergia</i>	30 241		30 241		30 241
<i>Ministère outre mer (mom)</i>	25 000		25 000	25 000	
<i>Fse</i>	60 202		60 202		60 202
<i>Fonds de dotation</i>	20 000		20 000		20 000
Valeurs mobilières de placement	1 067 741		1 067 741	1 066 734	1 007
<i>Parts caisse d'épargne</i>	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
<i>Parts cco</i>	67 741		67 741	66 734	1 007
Disponibilités	1 686 902		1 686 902	2 140 527	- 453 625
<i>Chèques à encaisser</i>	27 243		27 243	18 842	8 401
<i>Cco - accueils réinstallés</i>	73 380		73 380	74 100	- 720
<i>Caisse d'épargne</i>	64 828		64 828	46 478	18 350
<i>Cco - livret asso.</i>	502 784		502 784	507 763	- 4 979
<i>Cco - livret codevair</i>	205 397		205 397	204 375	1 022
<i>Cco - livret a</i>	86 119		86 119	84 300	1 819
<i>Cco - compte principal</i>	726 975		726 975	1 204 494	- 477 519
<i>Caisse</i>	175		175	175	
Charges constatées d'avance	141 049		141 049	124 305	16 744
<i>Charges constatées d'avance</i>	141 049		141 049	124 305	16 744
TOTAL (II)	4 796 954	292 994	4 503 960	5 194 622	- 690 662
TOTAL ACTIF (I+II)	5 613 775	700 324	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Bilan association détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
. Réserves statutaires ou contractuelles	562 884	562 884	
<i>Réserves statut. ou contrac.</i>	562 884	562 884	
. Réserves pour projet de l'entité	1 531 422	1 658 610	- 127 188
<i>Réserves dédiées/prêts partic.</i>	684 581	684 581	
<i>Prêt sur res./prêts partic.</i>	-76 225	-76 225	
<i>Réserves dédiées</i>	2 812	130 000	- 127 188
<i>Réserves dédiées/fd dev.</i>	645 555	645 555	
<i>Contrib. dev.</i>	329 704	329 704	
<i>Partes/fd dev.</i>	-55 006	-55 006	
Report à nouveau	1 675 039	1 675 039	
<i>Report à nouveau (crédeur)</i>	1 675 039	1 675 039	
Excédent ou déficit de l'exercice	-91 451	-127 188	35 737
Situation nette (sous total)	3 677 895	3 769 346	- 91 451
Provisions réglementées	15 792	33 072	- 17 280
<i>Amort. dérogatoire</i>	15 792	33 072	- 17 280
TOTAL (I)	3 693 687	3 802 418	- 108 731
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds dédiés	43 201		43 201
<i>Fonds dédiés</i>	43 201		43 201
TOTAL (II)	43 201		43 201
PROVISIONS			
Provisions pour risques	15 073	4 725	10 348
<i>Autres provisions pour risque</i>	15 073	4 725	10 348
Provisions pour charges	117 517	115 995	1 522
<i>Provisions départ en retraite</i>	117 517	115 995	1 522
TOTAL (III)	132 590	120 720	11 870
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 253	315 470	- 131 217
<i>Emprunt cco 130 000 ↗</i>	14 295	33 235	- 18 940
<i>Emprunt cco 448 000↗</i>	169 958	282 235	- 112 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 238	562 901	- 306 663
<i>Fournisseurs collectifs</i>	173 374	402 899	- 229 525
<i>Fourn. - fact. non parv.</i>	82 864	160 002	- 77 138
Dettes fiscales et sociales	259 495	361 730	- 102 235
<i>Personnel - rem. dues</i>		770	- 770
<i>Personnel - prov. congés</i>	72 790	97 864	- 25 074
<i>Personnel - autres ch. à payer</i>		13 386	- 13 386
<i>Urssaf</i>	77 612	97 254	- 19 642
<i>Mutuelle & prévoyance</i>	18 154	21 458	- 3 304
<i>Retraite</i>	23 167	32 313	- 9 146
<i>C.n.p. article 83</i>	5 825	7 957	- 2 132
<i>Charges sociales / cp</i>	43 674	58 718	- 15 044
<i>Pas</i>	9 717	13 207	- 3 490
<i>Etat - tva à décaisser</i>	278		278
<i>Etat - tva collectée</i>	282	9 931	- 9 649
<i>Etat - tva sur fae</i>		1 491	- 1 491
<i>Participation formation</i>	7 995	7 382	613
Autres dettes	279 579	299 955	- 20 376
<i>Adhérents - cotisations</i>	8 918	2 180	6 738
<i>Adhérents - formations</i>	6 325	8 075	- 1 750

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
<i>Adhérents - autres</i>	1 024		1 024
<i>Adhérents - acomptes reçus</i>	2 610	1 326	1 284
<i>Adhérents - avoirs à établir</i>	3 626		3 626
<i>Fonds sous mandat total</i>	106 271	106 271	
<i>Fonds sous mandat bruneau</i>	5 585	61 947	- 56 362
<i>Fonds sous mandat cnav</i>	31 960	31 960	
<i>Fonds sous mandat ag2r</i>	350	350	
<i>Fonds ministère intérieur</i>	79 485	79 485	
<i>Bbc solidaire</i>	8 362	8 362	
<i>Firah</i>	24 397		24 397
<i>Divers - charges à payer</i>	667		667
Produits constatés d'avance	64 408	181 249	- 116 841
<i>Produits constatés d'avance</i>	64 408	181 249	- 116 841
TOTAL (IV)	1 043 973	1 721 305	- 677 332
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Compte de résultat association détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 627 115	1 614 546	12 569	0,78
Cotisations association	1 627 115	1 614 546	12 569	0,78
Ventes de prestations de services	353 482	499 208	- 145 726	-29,19
L - bail renov	85 000	99 454	- 14 454	-14,53
Organismes formation	214 775	299 445	- 84 670	-28,28
L - FORMATIONS TAXABLE		10 100	- 10 100	-100
Autres produits act. annexes	41 425	70 570	- 29 145	-41,30
L - autres prod. act. annexes	3 558	4 973	- 1 415	-28,45
Refac. repas formations	8 724	14 666	- 5 942	-40,52
Concours publics et subventions d'exploitation	1 694 197	1 625 745	68 452	4,21
Subventions générales	20 333	8 500	11 833	139,21
Subvention cnaf	90 000	90 000		0,00
Subvention anah	700 000	700 000		0,00
Subvention ccmsa	40 000	45 000	- 5 000	-11,11
Subvention dihal/ali	90 000	90 000		0,00
Subvention dihal	180 200	180 200		0,00
Subvention bruneau	14 000	13 000	1 000	7,69
Subvention cglls	289 900	290 000	- 100	-0,03
Subvention mom	115 000	115 000		0,00
Subvention sonergia europe	31 241	59 045	- 27 804	-47,09
Subvention firah	15 000		15 000	N/S
Subvention fse	65 322	15 000	50 322	335,48
Subvention anct		20 000	- 20 000	-100
Subvention sonergia life	43 201		43 201	N/S
Contributions financières	20 000		20 000	N/S
Contributions autres organisme	20 000		20 000	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	4 099	213 877	- 209 778	-98,08
Rep. prov. risque & charges		20 000	- 20 000	-100
Rep. prov. / créances	4 099	193 877	- 189 778	-97,89
Utilisations des fonds dédiés		20 000	- 20 000	-100
Utilisations des fonds dédiés		20 000	- 20 000	-100
Autres produits	56 510	7	56 503	N/S
Produits divers de gestion	2 142	7	2 135	N/S
Produits sur ex. antérieurs	54 368		54 368	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 755 403	3 973 383	- 217 980	-5,49
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	1 276 317	1 866 592	- 590 275	-31,62
Electricité	8 564	12 958	- 4 394	-33,91
Fournitures administratives	10 985	18 727	- 7 742	-41,34
Autres consommables fédération	9 815	7 630	2 185	28,64
Sous traitance/presta formation	23 328	49 174	- 25 846	-52,56
Sous traitance/presta fd	92 969	115 606	- 22 637	-19,58
Sous traitance/presta fonds digitalisation	38 142	67 929	- 29 787	-43,85
L - sous traitance/presta formation		6 347	- 6 347	-100
Locations de salles	16 680	18 170	- 1 490	-8,20
Locations séminaires/journées		2 250	- 2 250	-100
Loyers & charges locatives	287 898	253 509	34 389	13,57
L - loyers	12 873		12 873	N/S
Location photocopieur	7 979	13 880	- 5 901	-42,51
Entretien des locaux	24 914	29 190	- 4 276	-14,65
Maintenance inform. fédération	68 101	68 715	- 614	-0,89
Maintenance inform. réseau	74 702	94 359	- 19 657	-20,83
Digitalisation réseau	15 870	21 056	- 5 186	-24,63
Digitalisation fédération	13 124	26 572	- 13 448	-50,61
Maintenance photocopieurs	3 609	8 138	- 4 529	-55,65
Assurances	9 173	12 842	- 3 669	-28,57

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
<i>Doc. générale fédération</i>	40 202	39 364	838	2,13
<i>Abonnements réseau</i>	38 236	29 697	8 539	28,75
<i>Honoraires fédération</i>	119 564	109 054	10 510	9,64
<i>Cap 2025 - honoraires réseau</i>	313	43 500	- 43 187	-99,28
<i>Honoraires formateurs</i>	95 196	154 231	- 59 035	-38,28
<i>Annonces & insertions réseau</i>		190	- 190	-100
<i>Participations congrès/manif</i>	5 363	5 636	- 273	-4,84
<i>Prestations de communication réseau</i>	44 976	15 417	29 559	191,73
<i>Prestations de communication fd</i>	15 046	59 908	- 44 862	-74,88
<i>Pourboires et dons</i>	211	15 000	- 14 789	-98,59
<i>Transport / coursiers</i>	1 467	937	530	56,56
<i>Déplacements prestataires</i>	11 021	15 164	- 4 143	-27,32
<i>Déplacements adhérents</i>	24 553	37 262	- 12 709	-34,11
<i>Déplacements personnel fédéral</i>	31 742	60 758	- 29 016	-47,76
<i>Déplacement administrateurs</i>	9 041	21 935	- 12 894	-58,78
<i>Réceptions</i>	3 433	13 475	- 10 042	-74,52
<i>Réceptions séminaires/journées</i>	23 172	326 692	- 303 520	-92,91
<i>Assemblée générale</i>	17 953		17 953	N/S
<i>Réceptions activité formation</i>	10 015	16 491	- 6 476	-39,27
<i>Poste</i>	2 498	3 502	- 1 004	-28,67
<i>Téléphones</i>	11 528	17 858	- 6 330	-35,45
<i>Services bancaires</i>	4 710	5 823	- 1 113	-19,11
<i>Cotisations</i>	47 353	47 647	- 294	-0,62
Aides financières	20 000	94 345	- 74 345	-78,80
<i>Cap 2025 - subventions</i>	20 000	62 194	- 42 194	-67,84
<i>Fonds de dotation</i>		15 000	- 15 000	-100
<i>Subv. versée Fonds de digitalisation</i>		17 151	- 17 151	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	150 474	144 474	6 000	4,15
<i>Taxe sur les salaires</i>	123 936	120 068	3 868	3,22
<i>Part.formation continue</i>	26 090	24 043	2 047	8,51
<i>L - cfe</i>	448	363	85	23,42
Salaires et traitements	1 389 235	1 293 823	95 412	7,37
<i>Salaires appointements</i>	1 263 593	1 185 976	77 617	6,54
<i>L - salaires appointements</i>	25 586	49 529	- 23 943	-48,34
<i>Primes</i>		18 760	- 18 760	-100
<i>Variation cp</i>	-25 074	8 242	- 33 316	-404,22
<i>Ind. transport & télétravail</i>	17 617	19 480	- 1 863	-9,56
<i>L - ind. transport & télétravail</i>	380	639	- 259	-40,53
<i>Tickets restaurant</i>	38 942	27 200	11 742	43,17
<i>Indemnités de départ</i>	96 502	14 619	81 883	560,11
<i>L - indemintés de départ</i>	1 110		1 110	N/S
<i>Indemnités prévoyance</i>	-29 420	-30 621	1 201	3,92
Cotisations sociales	640 344	602 327	38 017	6,31
<i>Cotis. urssaf</i>	423 543	384 456	39 087	10,17
<i>L - charges soc. sect. lucr.</i>	15 476	16 198	- 722	-4,46
<i>Cotis. prévoyance</i>	21 813	20 228	1 585	7,84
<i>L - prev.</i>		864	- 864	-100
<i>Cotis. retraite</i>	102 241	95 945	6 296	6,56
<i>L - cotis. retraite</i>		4 226	- 4 226	-100
<i>C.n.p. article 83</i>	25 939	23 787	2 152	9,05
<i>L - c.n.p. article 83</i>		991	- 991	-100
<i>Cotis. mutuelle</i>	43 128	36 496	6 632	18,17
<i>L - cotis. mutuelle</i>		1 584	- 1 584	-100
<i>Charges soc. / cp</i>	-15 044	4 945	- 19 989	-404,23
<i>Médecine du travail</i>	5 191	3 446	1 745	50,64
<i>Autres charges de personnel</i>	4 414	6 068	- 1 654	-27,26
<i>Formation du personnel</i>	13 642	3 094	10 548	340,92
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	282 336	63 484	218 852	344,74
<i>Dot. amort. immob. inc.</i>	17 280	17 280		0,00
<i>Dot. amort. immob. corp.</i>	29 055	30 202	- 1 147	-3,80
<i>Dot. prov. / créances</i>	236 001	16 002	219 999	N/S

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux provisions	11 870	8 389	3 481	41,49
<i>Dot. prov. risque & charges</i>	11 870	8 389	3 481	41,49
Report en fonds dédiés	43 201		43 201	N/S
<i>Reports en fonds dédiés</i>	43 201		43 201	N/S
Autres charges	75 843	109 026	- 33 183	-30,44
<i>Créances irrécouvrables</i>		108 776	- 108 776	-100
<i>Charges diverses de gestion</i>	1 561	250	1 311	524,40
<i>Pénalités/indemnités</i>	15 000		15 000	N/S
<i>Charges sur ex. antérieurs</i>	59 283		59 283	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	3 889 621	4 182 460	- 292 839	-7,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-134 218	-209 078	74 860	35,80
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
<i>Produits financiers</i>	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
Total des produits financiers (III)	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	3 762	4 714	- 952	-20,20
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		4 714	- 4 714	-100
<i>Intérêts des emprunts</i>	3 762		3 762	N/S
Total des charges financières (IV)	3 762	4 714	- 952	-20,20
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	30 390	31 818	- 1 428	-4,49
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III - IV)	-103 828	-177 260	73 432	41,43
Produits exceptionnels	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		58 032	- 58 032	-100
<i>Produits sur ex. antérieurs</i>		21	- 21	-100
<i>Reprise amort. dérogatoire</i>	17 280	17 280		0,00
Total des produits exceptionnels (V)	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
Charges exceptionnelles				
<i>Charges sur ex. antérieurs</i>		20 139	- 20 139	-100
		20 139	- 20 139	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		20 139	- 20 139	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 280	55 194	- 37 914	-68,69
Impôts sur les bénéfices (VII)	4 903	5 122	- 219	-4,28
<i>L - impôts sur les bénéfices</i>	4 903	5 122	- 219	-4,28
Total des produits (I + III + V)	3 806 835	4 085 248	- 278 413	-6,82
Total des charges (II + IV + VI + VII)	3 898 286	4 212 435	- 314 149	-7,46
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 451	-127 188	35 737	28,10

Fédération SOLIHA

Annexes

Annexes

PREAMBULE

La Fédération a comme objet :

- d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat ;
- d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficultés ;
- de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social,
- au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique, et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 913 451,31 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 91 451,10 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11/06/2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une méthode de dépréciation des créances a été instaurée à partir de l'exercice 2025. De ce fait, l'exercice 2025 présente une dotation aux provisions sur créances plus importante.

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le résultat du secteur lucratif de la Fédération Soliha est de 27 782 € contre 29 028 € en 2024

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et au règlement 2022-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Agencement des constructions	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 8 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Les hypothèses retenues sont :

- Age de départ : 60 - 67 ans
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de charges sociales : 60 %

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement

éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux dirigeants bénévoles est nul en 2025.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03 pour le secteur associatif.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement, dit de « modernisation des états financiers », introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG, l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé, ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de l'association. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF*****Immobilisations***

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	305 960		3 998	301 963
Immobilisations corporelles	208 825	4 461	39 072	174 214
Immobilisations financières	339 100	31 544	30 000	340 644
TOTAL	853 886	36 004	73 070	816 821

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	272 888	17 280	3 998	286 171
TOTAL I	272 888	17 280	3 998	286 171
Installations techniques, matériel, outillages industriels	28 115	8 034		36 148
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	103 062	21 021	39 072	85 011
TOTAL II	131 176	29 055	39 072	121 159
TOTAL GENERAL (I+II)	404 065	46 335	43 070	407 330

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	722 913	722 913	
Autres créances	1 178 349	1 178 349	
Charges constatées d'avance	141 049	141 049	
TOTAL	2 042 311	2 042 311	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 143 925
TOTAL	1 143 925

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	61 092	236 001	4 099	292 994
Comptes financiers				
TOTAL	61 092	236 001	4 099	292 994

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Fonds propres***

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Réserves	562 884				562 884
Autres Réserves	1 658 610	-127 188			1 531 422
Report à nouveau	1 675 039				1 675 039
Excédent ou déficit de l'exercice	-127 188	127 188		-91 451	-91 451
Situation nette	3 769 346			-91 451	3 677 895

Détail des réserves réglementées

Le poste autres réserves du tableau précédent se décompose en :

- Réserves dédiées aux prêts participatifs :

o Fonds FNC Pact Arim :	487 837 €
o Abondements Intérêts antérieurs à 2015 :	196 745 €
o Réductions Imputation sous forme de subventions	- 15 245 €
Imputation sous forme de pertes	- 60 980 €
Total	608 357 €

- Réserves dédiées aux prêts fonds de développement :

o Fonds FNC Pact Arim :	289 653 €
o Abondements Antérieurs à 2025	685 707 €
o Réduction Charges affectées antérieures à 2025	- 55 107 €
Total	920 253 €

- Réserves dédiées à la journée du mouvement :

o Solde au 01/01/2024	130 000 €
o Utilisation 2025	- 127 188 €
Total	2 812 €

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Life		43 201			43 201	
TOTAL		43 201			43 201	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires	33 072		17 280	15 792
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	33 072		17 280	15 792
Provisions pour pensions obligatoires similaires	115 995	1 522		117 517
Autres provisions pour risques et charges	4 725	10 348		15 073
TOTAL (II)	120 720	11 870		132 590
TOTAL GENERAL (I+II)	153 792	11 870	17 280	148 382
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		11 870		
- financières				
- exceptionnelles			17 280	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	184 253	127 394	56 860	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	256 238	256 238		
Dettes fiscales et sociales	259 495	259 495		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	279 579	279 579		
Produits constatés d'avance	64 408	64 408		
TOTAL	1 043 974	987 114	56 860	

Analyse des Fonds sous mandat

La Fédération dispose de fonds sous mandats inscrits au passif du bilan sous la rubrique autres dettes.

Ces fonds sont constitués de :

- Fonds sous mandat Total : montant au 31/12/2025 :	106 271 €
- Fonds sous mandat Fondation Bruneau : montant au 31/12/2025 :	5 585 €
- Fonds sous mandat CNAV : montant au 31/12/2025 :	31 960 €
- Fonds sous mandat AG2R : montant au 31/12/2025 :	350 €
- Fonds sous mandat Ministère de l'Intérieur : montant au 31/12/2025 :	79 484 €
- Fonds sous mandat Firah : montant au 31/12/2025 :	24 397 €
- Fonds sous mandat BBC Solidaire : montant au 31/12/2025 :	8 362 €

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	82 864
Dettes fiscales et sociales	124 459
Autres dettes	667
TOTAL	207 990

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Information sectorielle**

La Fédération comprend deux secteurs d'activité :

- Activités non lucratives
- Activités lucratives

	Déficit	Excédent
Activité non lucrative	119 233	
Activité lucrative		27 782
Résultat comptable	91 451	

Ventilation de l'IS – secteur lucratif

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant du secteur lucratif	27 782	4 903
Résultat exceptionnel		
Résultat comptable		

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements et sûretés réelles consenties***

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	22
Non cadres	1
TOTAL	23

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 15 600 €.



Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10, rue du Plâtre
75004 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FEDERATION SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10, rue du Plâtre
75004 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de la Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.612-5 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours:

Convention 1 :

Nature de la convention : Mise à disposition de locaux

Conclue le : 01/01/2025

Entre : Juliette Laganier, directrice générale de la fédération et Jean-Pierre Schaeffer, président de
l'UR SOLIHA Ile de France

Objet de la convention : mettre à disposition des moyens matériels et informatiques

Modalités essentielles de la convention : 7500€/an

Durée de la convention : 1 an renouvelable

Date de fin : 31 décembre 2025

Convention 2 :

Nature de la convention : Mise à disposition d'espaces de travail

Conclue le : 01/01/2025

Entre : Juliette Laganier, directrice générale de la fédération et Laure-Reine Gapp, directrice générale
de Bail Rénov

Objet de la convention : mettre à disposition des moyens matériels et informatiques

Modalités essentielles de la convention : 24000€/an

Durée de la convention : 1 an renouvelable

Date de fin : 31 décembre 2025

Fait à Paris, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

HALIMA BENSALAH

✓ Certifié par  yousign

Halima BENSALAH



Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue du Plâtre

75004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10, rue du Plâtre
75004 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de la **Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

HALIMA BENSALAH

✓ Certifié par  yousign

Halima BENSALAH

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	1 044	1 044			
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	300 919	285 127	15 792	33 072	- 17 280
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	174 214	121 159	53 055	77 649	- 24 594
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	286 350		286 350	286 350	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	53 471		53 471	51 927	1 544
TOTAL (I)	816 821	407 330	409 491	449 821	- 40 330
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	722 913	292 994	429 920	693 650	- 263 730
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	1 178 349		1 178 349	1 169 407	8 942
Charges constatées d'avance	141 049		141 049	124 305	16 744
Valeurs mobilières de placement	1 067 741		1 067 741	1 066 734	1 007
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 686 902		1 686 902	2 140 527	- 453 625
TOTAL (II)	4 796 954	292 994	4 503 960	5 194 622	- 690 662
TOTAL ACTIF (I+II)	5 613 775	700 324	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	562 884	562 884	
. Réserves pour projet de l'entité	1 531 422	1 658 610	- 127 188
. Autres			
Report à nouveau	1 675 039	1 675 039	
Excédent ou déficit de l'exercice	-91 451	-127 188	35 737
Situation nette (sous total)	3 677 895	3 769 346	- 91 451
Provisions réglementées	15 792	33 072	- 17 280
TOTAL (I)	3 693 687	3 802 418	- 108 731
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds dédiés	43 201		43 201
TOTAL (II)	43 201		43 201
PROVISIONS			
Provisions pour risques	15 073	4 725	10 348
Provisions pour charges	117 517	115 995	1 522
TOTAL (III)	132 590	120 720	11 870
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 253	315 470	- 131 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 238	562 901	- 306 663
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	259 495	361 730	- 102 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	279 579	299 955	- 20 376
Produits constatés d'avance	64 408	181 249	- 116 841
TOTAL (IV)	1 043 973	1 721 305	- 677 332
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 913 451	5 644 443	- 730 992

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 627 115	1 614 546	12 569	0,78
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. Ventes de prestations de services	353 482	499 208	- 145 726	-29,19
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 694 197	1 625 745	68 452	4,21
. Contributions financières	20 000	20 000		N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	4 099	213 877	- 209 778	-98,08
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		20 000	- 20 000	-100
Autres produits	56 510	7	56 503	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 755 403	3 973 383	- 217 980	-5,49
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	1 276 317	1 866 592	- 590 275	-31,62
Aides financières	20 000	94 345	- 74 345	-78,80
Impôts, taxes et versements assimilés	150 474	144 474	6 000	4,15
Salaires et traitements	1 389 235	1 293 823	95 412	7,37
Cotisations sociales	640 344	602 327	38 017	6,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	282 336	63 484	218 852	344,74
Dotations aux provisions	11 870	8 389	3 481	41,49
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	43 201		43 201	N/S
Autres charges	75 843	109 026	- 33 183	-30,44
Total des charges d'exploitation (II)	3 889 621	4 182 460	- 292 839	-7,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-134 218	-209 078	74 860	35,80
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
Total des produits financiers (III)	34 152	36 532	- 2 380	-6,51
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et charges assimilées	3 762	4 714	- 952	-20,20
Total des charges financières (IV)	3 762	4 714	- 952	-20,20
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	30 390	31 818	- 1 428	-4,49
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-103 828	-177 260	73 432	41,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
Total des produits exceptionnels (V)	17 280	75 333	- 58 053	-77,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 139	- 20 139	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		20 139	- 20 139	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 280	55 194	- 37 914	-68,69
Impôts sur les sociétés (VII)	4 903	5 122	- 219	-4,28
Total des produits (I + III + IV)	3 806 835	4 085 248	- 278 413	-6,82
Total des charges (II + IV + VI + VII)	3 898 286	4 212 435	- 314 149	-7,46
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 451	-127 188	35 737	28,10

Annexes

PREAMBULE

La Fédération a comme objet :

- d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat ;
- d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficultés ;
- de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social,
- au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique, et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 913 451,31 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 91 451,10 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11/06/2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une méthode de dépréciation des créances a été instaurée à partir de l'exercice 2025. De ce fait, l'exercice 2025 présente une dotation aux provisions sur créances plus importante.

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le résultat du secteur lucratif de la Fédération Soliha est de 27 782 € contre 29 028 € en 2024

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et au règlement 2022-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Agencement des constructions	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 8 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Les hypothèses retenues sont :

- Age de départ : 60 - 67 ans
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de charges sociales : 60 %

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux dirigeants bénévoles est nul en 2025.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03 pour le secteur associatif.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement, dit de « modernisation des états financiers », introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG, l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé, ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de l'association. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF*****Immobilisations***

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	305 960		3 998	301 963
Immobilisations corporelles	208 825	4 461	39 072	174 214
Immobilisations financières	339 100	31 544	30 000	340 644
TOTAL	853 886	36 004	73 070	816 821

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	272 888	17 280	3 998	286 171
TOTAL I	272 888	17 280	3 998	286 171
Installations techniques, matériel, outillages industriels	28 115	8 034		36 148
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	103 062	21 021	39 072	85 011
TOTAL II	131 176	29 055	39 072	121 159
TOTAL GENERAL (I+II)	404 065	46 335	43 070	407 330

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	722 913	722 913	
Autres créances	1 178 349	1 178 349	
Charges constatées d'avance	141 049	141 049	
TOTAL	2 042 311	2 042 311	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 143 925
TOTAL	1 143 925

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	61 092	236 001	4 099	292 994
Comptes financiers				
TOTAL	61 092	236 001	4 099	292 994

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Fonds propres***

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Réserves	562 884				562 884
Autres Réserves	1 658 610	-127 188			1 531 422
Report à nouveau	1 675 039				1 675 039
Excédent ou déficit de l'exercice	-127 188	127 188		-91 451	-91 451
Situation nette	3 769 346			-91 451	3 677 895

Détail des réserves réglementées

Le poste autres réserves du tableau précédent se décompose en :

- Réserves dédiées aux prêts participatifs :

o Fonds FNC Pact Arim :	487 837 €
o Abondements Intérêts antérieurs à 2015 :	196 745 €
o Réductions Imputation sous forme de subventions	- 15 245 €
Imputation sous forme de pertes	- 60 980 €
Total	608 357 €

- Réserves dédiées aux prêts fonds de développement :

o Fonds FNC Pact Arim :	289 653 €
o Abondements Antérieurs à 2025	685 707 €
o Réduction Charges affectées antérieures à 2025	- 55 107 €
Total	920 253 €

- Réserves dédiées à la journée du mouvement :

o Solde au 01/01/2024	130 000 €
o Utilisation 2025	- 127 188 €
Total	2 812 €

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Life		43 201			43 201	
TOTAL		43 201			43 201	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires	33 072		17 280	15 792
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	33 072		17 280	15 792
Provisions pour pensions obligatoires similaires	115 995	1 522		117 517
Autres provisions pour risques et charges	4 725	10 348		15 073
TOTAL (II)	120 720	11 870		132 590
TOTAL GENERAL (I+II)	153 792	11 870	17 280	148 382
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		11 870		
- financières				
- exceptionnelles			17 280	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	184 253	127 394	56 860	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	256 238	256 238		
Dettes fiscales et sociales	259 495	259 495		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	279 579	279 579		
Produits constatés d'avance	64 408	64 408		
TOTAL	1 043 974	987 114	56 860	

Analyse des Fonds sous mandat

La Fédération dispose de fonds sous mandats inscrits au passif du bilan sous la rubrique autres dettes.

Ces fonds sont constitués de :

- Fonds sous mandat Total : montant au 31/12/2025 :	106 271 €
- Fonds sous mandat Fondation Bruneau : montant au 31/12/2025 :	5 585 €
- Fonds sous mandat CNAV : montant au 31/12/2025 :	31 960 €
- Fonds sous mandat AG2R : montant au 31/12/2025 :	350 €
- Fonds sous mandat Ministère de l'Intérieur : montant au 31/12/2025 :	79 484 €
- Fonds sous mandat Firah : montant au 31/12/2025 :	24 397 €
- Fonds sous mandat BBC Solidaire : montant au 31/12/2025 :	8 362 €

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	82 864
Dettes fiscales et sociales	124 459
Autres dettes	667
TOTAL	207 990

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Information sectorielle***

La Fédération comprend deux secteurs d'activité :

- Activités non lucratives
- Activités lucratives

	Déficit	Excédent
Activité non lucrative	119 233	
Activité lucrative		27 782
Résultat comptable	91 451	

Ventilation de l'IS – secteur lucratif

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant du secteur lucratif	27 782	4 903
Résultat exceptionnel		
Résultat comptable		

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements et sûretés réelles consenties***

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	22
Non cadres	1
TOTAL	23

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 15 600 €.